

## INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non

Trusteam ROC FLEX

Code ISIN: Part A: FR0007018239 – Part P: FR0013283306

Trusteam Finance

### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

#### Caractéristiques essentielles :

- L'objectif de gestion est de réaliser dans le cadre d'un profil de gestion patrimonial une performance supérieure ou égale à son indicateur de référence (composé de l'Euro Stoxx50 dividendes nets réinvestis pour 25%, de l'Euro MTS 3-5 ans pour 50% et de l'EONIA capitalisé pour 25%) et un impact ISR positif par rapport à son univers d'investissement en privilégiant les émetteurs répondant à notre process ROC, "Satisfaction Client".
- La stratégie d'investissement intègre des critères extra-financiers de type ISR (investissement socialement responsable) et ESG (Environnement, Social, Gouvernance), notamment basés sur la Satisfaction Client.
- L'exposition aux marchés actions est flexible, comprise entre 0% et 50% de l'actif net. L'exposition aux marchés obligataire et monétaire est comprise entre 30% et 100% de l'actif net, par le biais de titres vifs, OPC, instruments financiers à terme et titres intégrant des dérivés.
- Afin de réaliser son objectif et dans un cadre discrétionnaire, la gestion :
  - détermine l'exposition des actifs entre les marchés actions et de taux.
  - investit sur des obligations et des instruments du marché monétaire en adaptant le programme d'investissement à l'environnement macro-économique. Dans la limite de 15%, le fonds peut investir en obligations convertibles libellées en euro. Les émetteurs répondant à notre process « satisfaction client » seront privilégiés, toutefois la société de gestion pourra sélectionner des obligations dont l'émetteur ne remplit pas les critères de l'approche « satisfaction client ».
  - investit en actions sélectionnées selon l'approche «satisfaction client» mise en place par la Société de Gestion, complétée éventuellement de stratégies d'options sur actions et/ou sur indices (DJ Eurostoxx50, Standard and Poors) afin de couvrir et/ou exposer le fonds au risque actions. Il s'agit d'actions des pays de l'Union européenne, de la Suisse, de la Norvège et des Etats-Unis sur tous types de capitalisations.
- L'investissement du fonds aux actions ayant une capitalisation de moins d'un milliard d'euros est limité à 10% de l'actif net.
- Le fonds peut être investi jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM de toutes classifications sans effet de levier.
- Le fonds peut investir en titres de dettes subordonnées y compris des obligations perpétuelles.

**Recommandation : La durée de placement recommandée est de 3 ans. Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans.**

- L'investissement sur les pays émergents en actions (via des OPCVM) et en instruments de taux sera limité à 10% de l'actif net.
- Dans la limite de 20% de l'actif net, le fonds pourra également sélectionner des instruments classés en titres spéculatifs. Les obligations convertibles ne rentreront pas dans le calcul de ce ratio.
- Le fonds s'interdit d'investir dans les obligations convertibles contingentes.

#### Autres informations :

- La société de gestion ne dépend pas de manière exclusive et systématique des notations des agences de notation mais procède à sa propre analyse de la qualité de crédit des titres entrant en portefeuille.
- Le fonds peut intervenir sur des instruments à terme négociés sur des marchés réglementés ou organisés afin de couvrir et/ou exposer le fonds contre les risques actions, taux, devises dans la limite de l'exposition actions (max 50%), taux (sensibilité du fonds au marché de taux comprise entre -2 et 8) et devises (max 20%). En cas d'anticipations défavorables de la part de la Société de Gestion, le portefeuille pourra être investi sur des OPCVM monétaires dans la limite de 10% et instruments du marché monétaire jusqu'à 100% de l'actif net.
- L'exposition du fonds au risque de change est limitée à 20% de l'actif net.
- Les revenus nets du fonds sont systématiquement réinvestis.
- La valeur liquidative est calculée quotidiennement, à l'exception des jours fériés légaux de la profession bancaire. Les ordres sont centralisés chaque jour ouvré, à l'exception des jours fériés légaux français de la profession bancaire, avant 12h et sont exécutés sur la base de la valeur liquidative du jour.
- Part de Partage (Part P) : La société de gestion reverse 50% des frais de gestion financière qu'elle perçoit aux fondations qu'elle sélectionne, sous forme de don. Ce mécanisme n'ouvre droit à aucun avantage fiscal pour les porteurs de parts.

### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Cet indicateur représente la volatilité historique annuelle de l'OPCVM sur une période de 5 ans. Il a pour but d'aider l'investisseur à comprendre les incertitudes quant aux pertes et gains pouvant avoir un impact sur son investissement.

Le niveau de risque de 3 de ce fonds reflète principalement le risque du marché de taux et du marché des actions ainsi que le risque lié à sa gestion discrétionnaire. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Le fonds n'est pas garanti en capital.

**Les autres risques** auxquels le fonds peut être exposé et pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative :

- Risque de crédit : il s'agit de la dégradation de la qualité d'un émetteur ou sa défaillance. Une partie du portefeuille peut être investie sur des OPCVM comportant des obligations privées/publiques ou directement sur des obligations privées/publiques classées « investment grade » ou spéculatives (max 20% de l'actif net). Il peut aussi investir dans des obligations convertibles (15%) qui présentent un risque de crédit et dont la valeur est susceptible de varier fortement.
- Risque de liquidité : il représente la difficulté de céder (avant leur échéance pour les produits de taux) certains instruments financiers du portefeuille. Ces conditions de marché peuvent impacter les prix auxquels le gérant initie ou liquide les positions.

**La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative du fonds. Pour plus d'informations sur les risques, l'investisseur se référera au prospectus du fonds.**

### FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

#### FRAIS PONCTUELS PRELEVÉS AVANT OU APRES INVESTISSEMENT

**FRAIS D'ENTRÉE**

Maximum 1% TTC

**FRAIS DE SORTIE**

Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi, sur la valeur de souscription de la part de l'OPCVM au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

#### FRAIS PRELEVÉS PAR LE FONDS SUR UNE ANNEE

**FRAIS COURANTS**

1.23% TTC (\*)

**FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS DANS CERTAINES CIRCONSTANCES**

**COMMISSION DE PERFORMANCE**

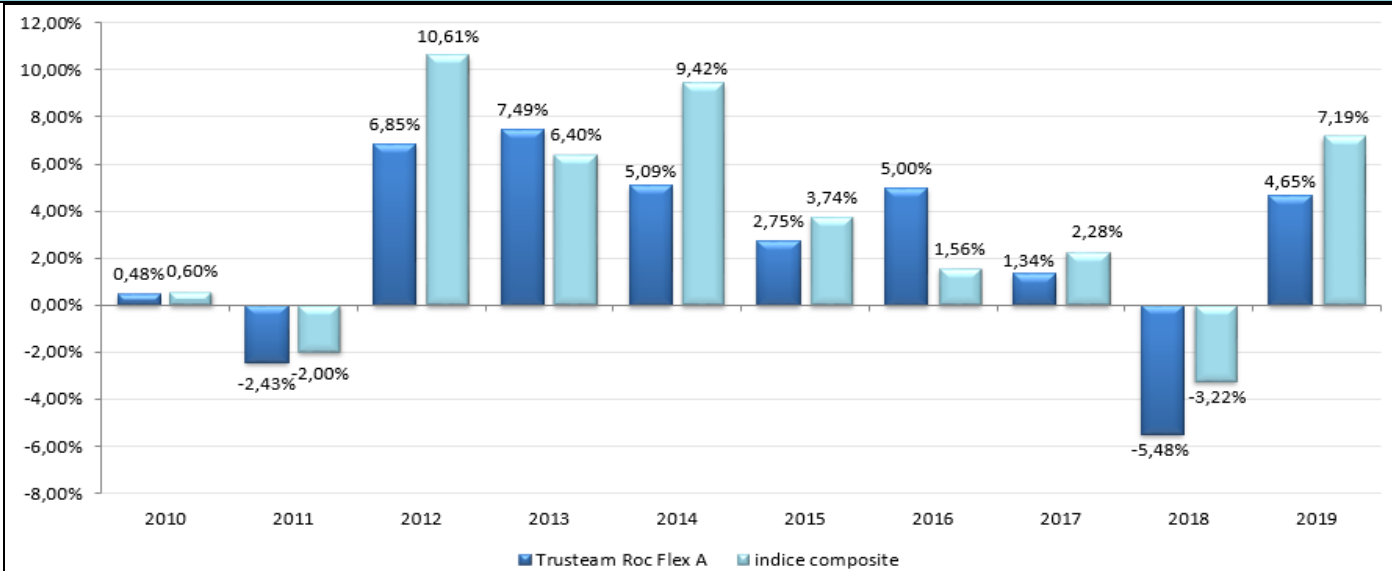
Néant

*(\*) L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 31/12/2018. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre. Le calcul des frais courants n'inclut pas les éventuelles commissions de surperformance des fonds détenus.*

*Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer aux pages 3 et suivantes du prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet [www.trusteam.fr](http://www.trusteam.fr).*

*Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.*

**PERFORMANCES PASSES DE TRUSTEAM ROC FLEX**



**AVERTISSEMENT** *Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.*

La performance de l'OPCVM est calculée coupons nets réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie. Celle de l'indice est calculée coupons réinvestis. A compter du 15 novembre 2013, la stratégie et l'indicateur de référence du fonds ont été modifiés. Les performances antérieures ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité.

Du 15/11/2013 au 15/11/2016, l'indicateur de référence du fonds était composé de l'Euro Stoxx 50 dividendes nets réinvestis pour 30% et de l'Euro MTS 5-7 ans pour 70%. A compter du 15/11/2016, l'indicateur de référence est composé de l'Euro Stoxx 50 dividendes nets réinvestis pour 25%, de l'Euro MTS 3-5 ans pour 50% et de l'EONIA capitalisé pour 25%.

Le fonds a été créé le 30 janvier 1998. La devise de référence est l'euro.

**DATE DE CREATION DE L'OPVM :** 31/12/2010

**DEVISE DE LIBELLE :** Euro

**CHANGEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE LA PERIODE :** néant

**INFORMATIONS PRATIQUES**

**NOM DU DEPOSITAIRE :** Crédit Industriel et commercial (CIC).

**LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR L'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) :** Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

**NOM DE LA SGP** Trusteam Finance 10 rue Lincoln 75008 Paris

Tél. : 01 42 96 40 30

**ADRESSE WEB :** Ces documents sont également sur [www.trusteam.fr](http://www.trusteam.fr)

**LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE :** Dans les locaux de la société de gestion

**REGIME FISCAL :**

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

Eligibilité au quota d'investissement de 25 % - fiscalité des revenus de l'épargne (décret 2005-132 transposant la directive 2003/48/CE).

L'OPCVM n'est pas assujéti à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM. Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

Le présent OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition est disponible dans le prospectus et sur le site internet de la Société de gestion [www.trusteam.fr](http://www.trusteam.fr)).

**Politique de rémunération actualisée :** La politique de rémunération actualisée est disponible sur le site internet de Trusteam Finance [www.trusteam.fr](http://www.trusteam.fr) / Mentions légales et réglementaires. Les détails de la politique de rémunération peuvent être envoyés gratuitement sur demande écrite à l'adresse Conformité, 10, rue Lincoln 75008 Paris.

**La responsabilité de Trusteam Finance ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.**

**Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).**

**Trusteam Finance est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).**

**Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 03/02/2020.**